PROJET 1

Mission 1 – Prise en compte du contexte

I. Les principes de fonctionnement d'une boutique en ligne

A/ Type de site

- **Une véritable boutique en ligne**, ou site marchand, accessible à tous et qui permet aux clients d'acheter et de payer directement sur Internet.
- **Un extranet** pour les clients, c'est-à-dire un site à accès sécuriser, réservé aux clients, avec une possibilité de présenter le catalogue, les offres commerciaux et de prendre en compte les commandes.
- Une « **vitrine séduisante** » qui représente les différents produits proposés, sans l'option pour commander. Il faut aussi un site clair, qui permet la navigation avec des photos des produits et un processus de paiement simple.
- Si possible des comptes de réseaux sociaux associer à la boutique en ligne pour plus de clients.

B/ Les mentions obligatoires dans le site web

- Les mentions légales avec l'identité de l'entreprise, le numéro d'immatriculation, au registre du commerce et des sociétés, les coordonnées telles que le mail et numéro de téléphone de votre entreprise.
- Les conditions générales de vente (CGV).
- Les informations sur le traitement des données personnelles et utilisation de cookies.

II. Les caractéristiques principales du statut de micro-entrepreneur

A/ Les étapes pour devenir micro-entrepreneur :

- 1. Choisir le nom de son entreprise.
- 2. Déclarer son activité
- 3. Compléter les formalités administratives (justificatifs communs ou spécifiques selon l'activité).
- 4. Solliciter des aides.
- 5. Domicilier le siège social de son entreprise.
- 6. Immatriculer son entreprise.
- 7. Mettre en place les registres obligatoires (immatriculation)
- 8. Ouvrir un compte bancaire professionnel.
- 9. Se protéger en choisissant une mutuelle.

Pour bénéficier du régime de la micro-entreprise, le chiffre d'affaires ou les recettes doivent être en dessous des seuils suivants :

- Pour les activités de commerce et fourniture de logement : 188 700€
- Pour les activités de prestation de services : 77 700€

III. Les points particuliers à signaler, en étant étudiant

Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré par un jury. LE PEPITE est chargé d'instruire les demandes pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour prétendre à ce statut, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir moins de 28 ans (sans âge min.)
- Être en cours ou en fin d'études.
- Avoir au minimum le baccalauréat.

Par la suite, il faudra remplir le dossier de candidature qui se trouve sur le site du ministère de l'éducation : <u>pepite-France.fr</u> .

Les avantages liés au SNEE (statut national d'étudiant-entrepreneur) :

- La possibilité d'obtenir des **aménagements dans votre emploi du temps** et d'adapter ainsi votre scolarité à votre parcours entrepreneurial.
- Le droit de **remplacer un stage obligatoire dans votre curs**us par l'incubation et le développement de votre projet.
- La chance d'être **accompagné par des tuteurs** (entrepreneurs expérimentés, jeunes patrons, créateurs de start-up, spécialistes de la gestion de projets innovants...) et un **référent du réseau PEPITE** à toutes les étapes de la création de votre entreprise.
- L'accès à des **espaces de coworking**, à des financeurs, à des coachs qui vous permettent **d'apprendre** à **entreprendre**, vous aident à élaborer votre business-plan, à opérer une levée de fonds, à mener une étude de marché, etc.
- L'opportunité de **travailler aux côtés d'autres jeunes entrepreneurs** dans un environnement stimulant.

Mission 2 – Identification des besoins matériels et proposition de solutions

BUDGET: 2500€

Sachant qu'on a :

- Un ordinateur fixe de 1T, 16Go de RAM,
- Un PC portable 1T, 16Go de RAM,
- Une imprimante
- Un appareil photo numérique
- Un téléphone portable

On souhaite acheter un logiciel Photoshop et un disque dure externe de 5T (au cas où.